
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 décembre 2017 à 19h30,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	
29	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
30	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
31	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
32	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

Isabelle MOREAUX-JOUANNET

AIX-LES-BAINS



Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS	Saint Offenge
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable service Urbanisme – Foncier – Habitat
Catherine FABBRI	Responsable service Politique de la Ville
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (41 titulaires et 1 suppléant), et 56 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2017

Exécutoire le : **15 DEC. 2017**Affichée le : **15 DEC. 2017**Visée le : **15 DEC. 2017****ECONOMIE****Convention de versement d'une avance de trésorerie remboursable
à Chambéry – Grand Lac Economie – Avenant 1**

Vu la délibération du 12 juillet 2017 pour la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie au syndicat mixte Chambéry- Grand Lac Economie (CGLE),

CGLE a été créé au 1^{er} juillet 2017. Les opérations de cession et de transfert de bilan des intercommunalités se concrétisent sur le 2^{ème} semestre 2017. En ce qui concerne Grand Lac, la clôture des budgets « Economie » sera réalisée au 31 décembre 2017. Les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs se dérouleront durant le 1^{er} trimestre 2018. Les soldes de financements seront alors versés à CGLE.

Afin de compléter le dispositif et de garantir une continuité des règlements dans l'attente de la mise en place d'une ligne de trésorerie et de contrats de prêts par le syndicat, il est proposé de prolonger la convention d'avance de trésorerie, approuvée par le Conseil communautaire du 12 juillet 2017, entre Grand Lac et CGLE. Cette avance de trésorerie qui a pour objectif de permettre à CGLE d'être en mesure d'honorer ses engagements dans sa période d'installation et de pallier au retard de traitement de la clôture des budgets relatifs à la compétence économie.

Au 6 décembre 2017, l'avance a été appelée à hauteur de 400 000 euros.

Le plafond de l'avance est abaissé pour 2018 de 1 500 000 € à 300 000 € et pourra être versé en plusieurs fois en fonction des besoins de trésorerie du syndicat. La quote-part des fonds utilisés, supérieure au nouveau plafond, sera remboursée au 31 décembre.

L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 30 juin 2018.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie entre Grand Lac et Chambéry – Grand Lac Economie
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution ;

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 41
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





**AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE
RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE
ENTRE GRAND LAC ET CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE**

Grand Lac, représentée par Dominique DORD, Président, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017

Ci-après désignée « Grand Lac »

Et

Chambéry-Grand Lac Economie, représenté par Xavier DULLIN, Président dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil syndical du

Ci-après désignée « Chambéry- Grand Lac Economie »

EXPOSE

L'avance de trésorerie a pour objectif de permettre à CGLE d'être en mesure d'honorer ses engagements dans sa période d'installation et de pallier au retard de traitement de la clôture des budgets relatifs à la compétence économie.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de modifier les conditions d'octroi de l'avance remboursable à Chambéry Grand Lac Economie définie par la délibération du 12 juillet 2017.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVANCE

Le plafond de l'avance de trésorerie remboursable et non rémunérée accordée à CGLE par Grand Lac est abaissé 300 000 €.

Au 8 décembre 2017, l'avance de trésorerie est utilisée à hauteur de 400 000 euros. La quote-part des montants utilisés qui est supérieure au nouveau plafond sera remboursée au 31 décembre 2017.

Cette avance pourra être versée en plusieurs fois en fonction des besoins de trésorerie du syndicat et sous présentation d'un plan de trésorerie partagé.

ARTICLE 3 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

L'échéance de remboursement de cette avance est prorogée au 30 juin 2018.

Chambéry Grand Lac Economie s'engage à rembourser en intégralité Grand Lac avant le terme de la convention.

Si la situation financière de Chambéry Grand Lac Economie le permet, le syndicat pourra, à son initiative, effectuer des remboursements partiels avant cette échéance.

En tout état de cause dès signature d'une convention de trésorerie avec une banque, Chambéry Grand Lac Economie s'engage à rembourser les avances consenties par les Agglomérations.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification aux parties et arrivera à expiration au 30 juin 2018.

Fait à Aix-les-Bains, le 2017

Pour Grand Lac,

Pour Chambéry- Grand Lac Economie,

Le Président,
Dominique DORD

Le Président,
Xavier DULLIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Economie - Convention de versement d'une avance de trésorerie remboursable à Chambéry-Grand Lac Economie - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 15/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2017

Numéro de l'acte : d2159 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171214-d2159-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.7. Avances